



## Championnats d'académie

Collèges & Lycées

Finalité nationale & individuelle

# Mercredi 08 février 2023

Collège JEAN ROSTAND

136 boulevard Faidherbe 59280 ARMENTIERES

Dans une logique de développement de l'activité « ECHECS » et pour instaurer une continuité dans le vécu des élèves venant du primaire où l'activité est très présente, la commission mixte Régionale a souhaité organiser une phase Académique à cette pratique sportive.

Aussi, vous trouverez dans ce document les modalités pratiques d'organisation de cette compétition.

Afin d'ouvrir au plus grand nombre, nous organisons cette compétition sous deux aspects :

- une compétition individuelle qui permettra à tous les licenciés UNSS de s'inscrire et de participer sans finalité nationale ;
- une compétition collective par équipe, pour les établissements qui envisagent une finalité nationale dans la mesure où ceux-ci répondent aux critères établis par la Fiche sport « échecs ».

Ainsi, les championnats par Équipe sont ouverts à toutes les équipes d'association sportive.

### ORGANISATION DE LA JOURNEE

10h-10h30 : accueil des équipes et vérification des licences

11h00-15h00 : Début / fin des épreuves

15h15 : remise des récompenses



Début : 11h  
Fin : 15h15



Equipes mixtes de 4\*  
joueurs  
et/ou inscriptions  
individuelles

### OPUSS

Inscription des AS et des  
équipes et/ou des élèves  
obligatoire

Limite lundi 06 février  
2023



Matériel à prévoir  
Pique-nique/panier repas



Equipement aux couleurs  
de l'AS (conseillé)

### CONTACTS

Organisation :  
Grégory COQUET : 06.82.79.10.46  
Service régional :  
Marie-Agnès Dupuy : marie-agnes.dupuy@unss.org – 06.77.48.95.09

### ADRESSES

Collège JEAN ROSTAND  
136 boulevard Faidherbe 59280 ARMENTIERES

**OPUSS** Inscription des AS, des compositions d'équipes et des inscriptions individuelles jusqu'au lundi 06 février. Rencontre identifiée « ECHECS - Championnat académique 2023 »

■ Jeunes officiels : le questionnaire théorique en vue d'une certification départementale ou académique du jeune arbitre et/ou du jeune coach est disponible dans les pièces jointes lors de l'inscription sur OPUSS. Il sera à rendre le jour de la compétition, complété par le jeune officiel.

# Participation

	COLLEGE	LYCEE / LP
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors 1ère année
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 joueurs. Mixité obligatoire. 1 fille et un garçon au minimum	Lycées : 4 joueurs. Mixité obligatoire 1 fille et un garçon au minimum LP : 4 joueurs. Mixité autorisée
JEUNE ARBITRE	<p><u>La présence d'un jeune arbitre par équipe est recommandée, mais <b>non obligatoire</b></u></p> <p> L'organisation indique cependant que pour participer aux championnats de France, la présence d'un jeune officiel de niveau académique est obligatoire : en cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France. Le jeune officiel peut être d'une autre association sportive.</p>	
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINE	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe.	
RÈGLEMENT du championnat	Règlement UNSS 2023	
FORMULE DE COMPÉTITION	Système suisse en X rondes (à définir en fonction du nombre de joueurs inscrits, max 10 rondes) Cadence : 10 minutes 1 point par victoire / 0.5 par nulle/ 0 par défaite	
Classement par équipe	Le classement d'un joueur rapporte des points à son établissement. Si l'établissement présente 4 concurrents minimum, il sera pris en compte le classement des 4 meilleurs élèves (mixité comprise) pour établir un nombre de points obtenu par l'établissement qui sera ainsi intégré au classement par équipe.	
TITRES DÉCERNÉS	Champion académique d'Echecs scolaire (individuel) filles et garçons Champion académique par équipe UNSS Collège	Champion académique d'Echecs scolaire (individuel) filles et garçons Champion académique par équipe UNSS Lycée Champion académique par équipe UNSS LP

## Informations réglementaires

### LICENCES ET INSCRIPTIONS EN LIGNE

- Licence avec photos obligatoire.
- Chaque association sportive a la responsabilité de la saisie des athlètes et des jeunes officiels qui participeront au championnat sur l'inscription en ligne spécifiquement ouverte pour cette compétition sur OPUSS.
- Après cette saisie, la feuille de composition d'équipe et l'inscription en ligne du jeune officiel doivent être imprimées et remises au responsable au moment de l'accueil. En cas de changement de compétiteur de dernière minute, non-inscrit en ligne, l'impression de la licence individuelle est obligatoire.

### FICHE SPORT

La fiche sport et le règlement sportif sont les références en matière de règlement pour les compétitions de niveau académique.

Les règlements complets sont consultables sur le site [www.unss.org](http://www.unss.org) et dans les pièces jointes lors de l'inscription sur OPUSS.

## QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

Les championnats de France sont prévus les 16 et 17 mai 2023 à Montereau-Fault-Yonne (Seine-et-Marne– Académie de Créteil).

■ Collèges : l'équipe conforme championne d'Académie est qualifiée pour le Championnat de France.

■ Lycées : l'équipe conforme championne d'Académie est qualifiée pour le Championnat de France.

Des places supplémentaires peuvent être disponibles, uniquement sur demande officielle de repêchage qui doit parvenir au service régional avant la date butoir des phases qualificatives soit avant le 19 avril 2023.

## TRANSPORTS

Pour bénéficier d'une aide financière au déplacement, les AS autonomes transmettent leur demande au Service Régional dès que possible à l'issue de la compétition. Le document est disponible sur OPUSS Gestion Administrative SR Lille : <https://opuss.unss.org/article/66003>

Les modalités de soutien financier aux déplacements des AS par le service régional UNSS de Lille sont présentées dans le document : <https://opuss.unss.org/article/79154>

# Mémo pour les animateurs d'AS Echecs non professeurs d'EPS

1. Présenter sa proposition de constitution d'une équipe UNSS de jeu d'échecs au chef d'établissement, président de l'Association Sportive (AS) ainsi qu'aux professeurs d'EPS (ils sont les garants du fonctionnement de l'AS). Il est fondamental de développer et entretenir ce lien avec l'équipe EPS.

2. Demander au chef d'établissement et aux professeurs d'EPS à être déclaré « animateur » sur OPUSS dans « Ma structure » puis « Animateurs d'AS » puis « Ajouter un animateur AS ». Demander un agrément du chef d'établissement pour encadrer et accompagner les élèves (formulaire UNSS disponible auprès des services UNSS départementaux et régionaux. Demander les codes d'accès à OPUSS aux professeurs d'EPS.

3. Les jeunes qui participent à l'activité échecs devront être licenciés UNSS à l'AS de l'établissement, via « OPUSS » (<https://opuss.unss.org/gestion>) dans « Mes licenciés » puis « Création de licence » puis, au choix reconduire un licencié ou créer un nouvel élève. Vous pouvez licencier des jeunes tout au long de l'année. Les jeunes doivent s'acquitter du prix de la licence selon les modalités retenues et précisées dans le projet de l'AS.

4. En UNSS, une équipe de jeu d'échecs est mixte (sauf en LP) et composée de 4 joueurs (joueuses) ainsi que d'un ou une jeune arbitre (précisions dans la fiche sport jeu d'échecs). Un jeune coach doit être désigné parmi les joueurs.

5. Concernant la certification des jeunes arbitres et coaches, un animateur d'AS peut demander et obtenir directement pour ses jeunes la certification de niveau district sur OPUSS dans « Mes licenciés », puis « Certifier un licencié » puis choisir la certification visée. A partir de la certification départementale incluse, ce sont les référents dans l'activité et le service UNSS du niveau de la compétition (départemental ou académique) qui procèdent à la validation des demandes de certifications.

6. L'inscription aux différents championnats : départemental, académique, inter-académique et championnat de France se fait sur OPUSS (bases d'inscription). Les services départementaux et régionaux UNSS établissent des calendriers de compétitions et des circulaires que vous pouvez vous procurer sur leur portail.

7. Pour les déplacements de votre équipe, rapprochez-vous des professeurs d'EPS, de votre chef d'établissement et du service régional UNSS.

*Le règlement intérieur de l'UNSS et le règlement fédéral UNSS indiquent que lors des compétitions UNSS, le port ostensible de la tenue officielle de l'AS, harmonisée et uniforme pour tous les joueurs de l'équipe, est OBLIGATOIRE. Pour cette rencontre, ce point n'est que conseillé et il ne sera pas tenu compte de ce point. Les organisateurs attirent cependant l'attention sur le fait que ce point règlementaire sera attendu en cas de participation aux championnats de France.*